

AVIS PUBLIC DE PRÉSENTATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 4-4 modifiant le règlement 4 sur le traitement des membres du conseil municipal

À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION REPENTIGNOISE

AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Le conseil municipal adoptera prochainement le règlement 4-4 modifiant le règlement 4 sur le traitement des membres du conseil municipal.
2. La modification des rémunérations aura le résultat suivant, et ce, sur une base annuelle :

	ACTUELLEMENT	APRÈS L'ADOPTION (règ. 4-4)
Rémunération maire :	122 468,13 \$	114 885,68 \$
Rémunération conseillers :	30 658,54 \$	29 335,97 \$
Rémunération additionnelle – maire suppléant (mensuel)	673,43 \$	644,37 \$
Rémunération additionnelle – Président d'une commission du conseil	11 223,82 \$	10 739,50 \$
Rémunération additionnelle – Membre d'une commission du conseil	6 734,30 \$	6 443,70 \$
Maximum de rémunération additionnelle comme président / membre de commission	17 958,12 \$	17 183,20 \$

3. Ce projet de règlement prévoit de plus le remplacement de la formule d'indexation des rémunérations actuellement prévue (selon augmentation moyenne de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, indice d'ensemble non désaisonnalisé, publié par Statistique Canada (catalogue numéro 62001-XTB) au trente et un (31) décembre de l'année précédente) par une indexation en fonction de l'indexation consentie au groupe d'employés cadres de la Ville de Repentigny pour cet exercice financier afin de limiter l'impact de l'inflation sur la charge des citoyens.
4. Ce projet de règlement prévoit un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

5. Le règlement sera présenté pour adoption lors de la séance régulière du 11 avril 2023, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 435 boulevard Iberville, à Repentigny.
6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffier de la municipalité situé au 435, boulevard Iberville, Repentigny, aux heures normales de bureau.

Donné à Repentigny, ce 15 mars 2023.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

M^e Marc Giard, OMA, avocat